

DEMANDE D'EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

A nous retourner **AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2020**

PAR LA PRESENTE, JE CERTIFIE NE PAS UTILISER LES SERVICES DE COLLECTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE POUR L'EXERCICE 2020.

JE DEMANDE L'EXONERATION DE LA TAXE POUR L'EXERCICE 2021.

Nom de l'entreprise : _____

Adresse: _____

Code Postal : _____ Commune _____

Type d'activité : _____

Contact au sein de l'entreprise (Nom, Téléphone, Télécopie, courriel):

Nom et adresse du propriétaire foncier bâti (indiqué sur l'impôt foncier):

Référence cadastrale des locaux :

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

(Tout dossier incomplet ne sera pas présenté et l'exonération ne sera pas attribuée.)

- *Justificatif de votre prestataire privé de collecte (attestation ou copie du contrat en cours),*
- *Une facture de votre prestataire pour **l'année 2020** (les montants peuvent être dissimulés),*
- *Un extrait KBIS,*
- ***Une copie de la première page de l'impôt foncier 2019 du propriétaire du bâti** (les montants peuvent être dissimulés).*

Merci de faire parvenir votre demande par courriel et courrier (suivi recommandé), avant le 10 septembre 2020, à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE
7 avenue de l'Europe - BP 45
60530 Neuilly-en-Thelle

Pour tout renseignement contactez le service gestion des déchets par téléphone au 03 44 26 99 50 ou par courriel : gestiondesdechets@thelloise.fr